

Avant- Programme

Championnat interrégionale

bateaux courts J18, Senior et

para-aviron 2025

Mantes-La-Jolie

LIGUES DE BRETAGNE – CENTRE – GUYANE
NORMANDIE – ÎLE DE FRANCE – PAYS DE LA LOIRE

GÉNÉRALITÉS

2 RÉPARTITION DU NOMBRE DE QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats soumis à des quotas de qualification, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.

Catégories	bateaux courts
Total de qualifiés	24
Nord-Est	5
Nord-Ouest	9
Sud-Est	7
Sud-Ouest	3

En cas de quotas non remplis :

- **Championnats interrégionaux bateaux courts** : aucune place ne sera proposée.

3 ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales en France sont faits sur l'**Intranet fédéral**.

3-1 Équipages homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreaux licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

3-2 Équipages départementaux ou équipages mixtes de clubs du même département

L'engagement est fait par le comité départemental concerné.

Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

3-3 Équipages de ligues ou équipages mixtes de clubs de la même ligue

L'engagement est fait par la ligue concernée.

Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de ses clubs.

3-4 Équipages composés d'athlètes de différentes ligues

L'engagement est fait par la FFA sur demande écrite des clubs concernés.

Seule la FFA possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de clubs de différentes ligues.

Faire parvenir à la FFA avant la date de clôture les engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

3-5 Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs J15 et J16 participant aux championnats de France et à leurs épreuves qualificatives dans les catégories J17, J18 et sénior sans visite médicale spécifique d'aptitude.

3-6 Droits d'engagement

Des droits d'engagement sont facturés aux Ligues qui pourront refacturer aux clubs.

Aucun remboursement de droit d'inscription ne sera accordé en cas d'annulation de courses au cours d'une épreuve, quel que soit le motif.

3-7 Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur **ffaviron.fr** trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreaux.

3-8 Règlement des championnats et critères

Voir l'annexe 10 du règlement intérieur de la FFA

Modalités d'application des articles 3 : Licence et 7 : Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

Valeur du point : 1 point = 1,50 €.

Les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être envoyées à **championnats@ffaviron.fr** au plus tard 48 heures après la clôture des engagements.

Dans le cas d'un équipage inscrit hors délai sur des championnats interrégionaux et ayant obtenu sa qualification, les pénalités s'appliqueront sur l'épreuve nationale concernée.

4 FORAITS

Avant la clôture des inscriptions : sur l'**Intranet fédéral**.

Après la clôture des inscriptions : les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 50 points (1 point = 1,50 €) sera appliquée au club.

5 ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, **le président de jury (PDJ) fait remplir par les clubs concernés le formulaire officiel de déclaration d'accident. Ce dernier sera signé par les clubs et le PDJ. Il sera joint au PV de régates et transmis à la FFA.**

La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

6 COULEURS DES AVIRONS

Il est rappelé que l'article 18 - 6 du code des régates, qui traite, en autres, de la couleur des palettes : « Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs de l'association... », s'appliquera à toutes les épreuves nationales et à leurs épreuves qualificatives sans exception.

Cependant, des dérogations seront accordées, uniquement :

- Aux équipages de pôle et aux équipages para (matériel spécifique individualisé) pour les championnats de France bateaux courts et épreuves qualificatives.
- Aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

Pour faciliter le contrôle lors de la réunion des délégués, la liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

être au moins de 18 cm de haut pour une épaisseur de trait de 3 cm de large. La mise en conformité du numéro pourra être demandée avant l'embarquement.

7 NUMÉROS

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Code des régates – Article 28 : Le numéro du couloir attribué devra être clairement identifié sur support rigide opaque en chiffre blanc sur fond noir ou noir sur fond blanc. Sa taille devra

8 TIRAGE AU SORT

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort et au plus tard à la réunion des délégués, si le nombre d'équipages restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipages dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé.

DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagements sont de 11 € par siège rameur inscrit sur le serveur fédéral pour les clubs des Ligues de Bretagne, Centre, Normandie et Pays de la Loire (la Ligue de l'Île de France règle pour les clubs directement à la Zone). Les paiements seront à régler auprès de votre Ligue.

Rameurs poids léger : Lors des épreuves qualificatives de Zone, le poids léger doit être conforme au code des régates de la FFA : (Femme SFPL1X : 59Kg maximum / Homme SHPL1X : 72,5Kg maximum).

Le parc à bateaux sera gardé à partir du vendredi soir 20 h 00 jusqu'au dimanche matin 07 h 00.

Réunion des délégués et forfaits

- **Changements et forfaits : ils devront obligatoirement être envoyés par mail sur l'adresse zone-nordouest@ffaviron.fr avant le vendredi 28 mars 14 h heure limite. Les certificats médicaux devront être mis en pièces-jointes.**
- La mise en ligne sur le site de la Zone du programme modifié (aucune modification des séries après la mise en ligne) aura lieu le vendredi 02 avril vers 18 h.
- **Une réunion technique, avec les délégués et le jury, pour les dernières consignes aura lieu à 09h00 le samedi 29 mars 2025 (horaire confirmée lors de la publication de la grille horaire)**
- Tous changements ou forfaits devront être déposés par écrit sur imprimé FFA.

Pesée des rameurs poids léger

- La balance sera mise à disposition le samedi à partir de 8 h 00, au sein de la base de Mantes-La-Jolie.

Horaires prévisionnels

- Heure prévisionnelle du départ de la première course : samedi 29 mars 2025 à 10 h 00
- Heure prévisionnelle du départ de la dernière course : dimanche 30 mars 2025 à 16 h 00

Récompenses

- 1 médaille aux 3 premiers

Comité d'équité

- Il sera composé du Président de la Zone Nord-Ouest, d'un représentant de chaque Ligue (le Président ou une personne mandatée par lui), de ?????, Président du Jury, et du coordonnateur de la Zone Nord-Ouest, Jacky Bloquet.
- Une adaptation du programme (plan B) en cas de mauvaises conditions survenant au cours de l'épreuve peut-être mis en place (cf site fédéral, texte réglementaire, « Gestion des problèmes liés aux conditions de courses défavorables »).
- En cas d'anticipation des conditions météorologiques, un nouveau système de qualification (plan C) est envisagé.

PRÉSIDENT DE LA ZONE NORD-OUEST
Frédéric ANDOLFI

PRÉSIDENT BRETAGNE
Luc BODENNEC

PRÉSIDENT CENTRE VAL DE
LOIRE
Nicolas JOLLY

PRÉSIDENT GUYANE

PRÉSIDENTE NORMANDIE

PRÉSIDENT PAYS DE LA LOIRE
Hubert BRAUD

Bénédicte OUVRY
PRÉSIDENT ILE DE FRANCE
Frédéric ANDOLFI

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX BATEAUX COURTS J18, SÉNIOR ET PARA-AVIRON



SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 MARS 2025

1 CALENDRIER

- Lundi 10 mars 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#)
- Mardi 18 mars 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur [ffaviron.fr](#) et sur [zone-nord-ouest-aviron.fr](#)
- Lundi 31 mars 16h00 retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

2 ÉPREUVES

J18 – distance de course : 2 000 m			SÉNIOR – distance de course : 2 000 m		
1	J18F2-	2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2-	2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2-	2 rameurs en pointe sans barreur
3	J18F1x	1 rameuse en couple	7	SF1x PL	1 rameuse en couple poids léger
4	J18H1x	1 rameur en couple	8	SH1x PL	1 rameur en couple poids léger
			9	SF1x	1 rameuse en couple
			10	SH1x	1 rameur en couple
PARA-AVIRON – distance de course : 2 000 m					
11	SF1x PR3	1 rameuse en couple - jambes, tronc et bras			(embarcation libre) – classification couple
12	SH1x PR3	1 rameur en couple - jambes, tronc et bras			(embarcation libre) – classification couple
13	SF2- PR3	2 rameuses en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras			dont 2 rameuses handi ou 1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)
14	SH2- PR3	2 rameurs en pointe sans barreur - jambes, tronc et bras			dont 2 rameurs handi ou 1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)
15	SF1x PR1	1 rameuse en couple - bras et épaules			(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
16	SH1x PR1	1 rameur en couple - bras et épaules			(bateau World Rowing - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SF1x PR2	1 rameuse en couple - tronc et bras			(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)
18	SH1x PR2	1 rameur en couple - tronc et bras			(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)

3 RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

Les équipages ayant annoncé préalablement leur non-participation au championnat de France libèrent le quota qu'il pourrait obtenir pour un autre équipage.

Pour les équipages mixtes de zone et hors-zone, un quota supplémentaire est attribué par équipage présent dans les quotas. Ces équipages sont qualifiés et cèdent leur quota à l'équipage suivant.

La qualification pour le championnat de France bateaux courts s'opère par 3 voies différentes :

- **En amont** : Les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN (cf. Règles de sélection)
- **Aux championnats interrégionaux bateaux courts** (selon les quotas attribués par zone en page 4). Attention : aucune demande de rattrapage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.
- **A posteriori** : la DTN peut rattraper des athlètes U19/U23 identifiés (cf. Règles de sélection)

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

4 RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être **déjà classifiés pour pouvoir être engagés et titulaires** du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Qualifications para-aviron

Pour se qualifier au championnat de France para-aviron, les équipages doivent réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieure de plus de 20 % à celle réalisée par le bateau le plus performant de la journée.

Exemple : Meilleur temps de référence de la journée SH1x : 95 % du temps de référence. Les rameurs et rameuses para-aviron doivent réaliser une performance supérieure à 75 % du temps de référence de leur catégorie.

5 PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives :

- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA, pour le **lundi 31 mars 2025 à 16h00**, la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota.
- Les engagements au championnat de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats, dans la limite des quotas de chaque zone.
- En cas de refus de qualification, les clubs concernés doivent prévenir le coordonnateur de zone **avant le lundi 31 mars 2025 à 12h00**.
- En cas de quotas non remplis, les places disponibles ne seront pas attribuées.

6 CONTACT

- Zone Nord-Ouest : Coordonnateur : Jacky BLOQUET Référent technique : Alexandre HUSS

CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL BATEAUX COURTS J18, SÉNIOR ET PARA-AVIRON

Système de qualification

- La répartition dans les séries qualificatives est faite en fonction des résultats de la TDR interrégionale et si nécessaire des challenges bateaux courts LIFA.

De 1 à 6 participants	1 série « qualificative »	L'ordre d'arrivée permet d'attribuer les couloirs pour la Finale A
De 7 à 8 participants	2 séries « qualificatives » 1 repêchage	Le premier de chaque série se retrouve directement en finale A Les 4 premiers en finale A Les autres en finale B
De 9 à 12 participants	2 séries « qualificatives » 2 demi-finales	Le premier de chaque série sert de tête de série pour les deux demi-finales, les autres sont classés au temps et sont répartis dans les deux demi-finales Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B
De 13 à 30 participants	3 à 5 séries qualificatives Finales de classement 2 demi-finales	Le premier de chaque série est qualifié en demi-finale, les autres sont classés au temps, répartition des « x » places restantes en demi-finales en fonction du classement au temps Finales C en fonction du nombre d'engagés Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B
De 31 à « x » participants	6 à « x » séries qualificatives Finales de classement 4 quarts de finale 2 demi-finales	Le premier de chaque série est qualifié en quart de finale, les autres sont classés au temps, répartition des « x » places restantes en quarts de finale en fonction du classement au temps Finales C, D, E et F Les 3 premiers en demi-finale Les 4èmes de chaque série + les 2 meilleurs temps en finale C, les autres en finale D Les 3 premiers en finale A Les 3 suivants en finale B

Séries qualificatives

- Pour tous les engagés.
- Départ tenu toutes les 4 minutes.
- Dès les séries et pour toutes les courses, nous utiliserons les numéros de couloir de 1 à 6
- Il ne sera pas tenu compte de la rotation des bateaux.**

Quarts de finale, demi-finales et finales

- Départs tenus toutes les 4 minutes (6 minutes pour les finales),
- Du fait d'une sélection préalable en séries chronométrées et non en tête de rivière, la répartition dans les demi-finales (jusqu'à 30 équipages) et dans les quarts de finales (plus de 30 équipages) revêt un caractère particulier qu'il est nécessaire d'expliquer à vos athlètes. Deux classements au temps distincts sont effectués à l'issue des séries qualificatives. Le premier concerne les vainqueurs de série, et le deuxième les rameurs classés de 2 à 6 dans leur série. Ils permettent de les répartir dans les demi-finales et quarts de finales de la manière suivante appelée « escargot » :
- Système jusqu'à 30 équipages** : 1er tps des vainqueurs de série →DF1 / 2ème tps des vainqueurs de série →DF2. Puis la répartition continue de la même manière dans l'autre sens : 3ème tps des vainqueurs de série →DF2 / 4ème tps des vainqueurs de série →DF1 etc
- Système à plus de 30 équipages** : 1er tps des vainqueurs de série →QF1 / 2ème tps des vainqueurs de série →QF2 / 3ème tps des vainqueurs de série →QF3 / 4ème tps des vainqueurs de série →QF4. Puis la répartition continue de la même manière

dans l'autre sens : 5ème tps des vainqueurs de série →QF4 / 6ème temps vainqueurs de série →QF3 / 7ème temps des vainqueurs de série →QF2 etc

- une fois tous les vainqueurs de séries répartis, on respecte le même principe pour les « non vainqueurs de série ».
- les couloirs les plus avantageux sont attribués prioritairement aux vainqueurs de série.

- A l'issue des demi-finales, le tirage des couloirs est fait selon le système « Farelle ».**

Ce nouveau test de tirage de couloir permettra aux meilleurs bateaux de pouvoir choisir son couloir de départ avant la course.

Après les Demi-Finales, un classement au temps sera effectué pour déterminer les couloirs dans les finales A et B (de 1 à 6 pour chaque finale).

L'attribution des numéros est faite selon le temps réalisé lors des demi-finales : 1^{er} temps => numéro 1, 2^{ème} temps => numéro 2, etc...

A l'appel du starter, au moment de rentrer dans les couloirs chaque bateau entre dans l'ordre des numéros et devra choisir son couloir.

Le rameur choisira alors le couloir qu'il considère comme le plus favorable pour réaliser son parcours lors de l'entrée dans le balisage, dans l'ordre suivant :

- Tps 1, numéro 1 => choix en 1^{er}
- Tps 2, numéro 2 => choix en 2^{ème}
- Etc...

